



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N°71 CSJ/14

REUNION du 22 Novembre 2023

Présents : MM. AZZOUN F. – FAVELIER R. – BELORGEY B. – DUPUY G. – IPOUA G. – CHEVANNE T.
(en visio)

DATES BUTOIRS

La date butoir pour jouer tous les matchs en retard de U18 à U13 - U15 Féminines - U13 Féminines est 16/12/2023

Les feuilles de matchs et les feuilles de défis jonglages devront être envoyées au secrétariat du District **IMPERATIVEMENT** pour le Lundi 18 Décembre 2023.

La Commission homologuera match perdu 0 pt à chaque club pour les matchs non joués

Les feuilles de défis non reçues au Lundi 18/12/2023 ne seront pas prises en compte et le club recevant aura moins 1 point

INTER-SECTEURS

La commission valide les montées en INTER-SECTEUR

U18 D1 : 3 accessions en INTER-SECTEUR.

U15 D1 : 3 accessions en INTER-SECTEUR.

U13 D1 : 5 accessions en INTER-SECTEUR.

ACCESSIONS PHASE PRINTEMPS

U18

Phase Automne			
	NBS EQ		
D1	9	↑	3
D2	17	↑	4
D3	12	↑	3

U18 D2 : les 2 premiers de chaque groupe accèdent

U15

Phase Automne			
	NBS EQ		
D1	11	↑	3
D2	17	↑	2
D3	21	↑	3

U13

Phase Automne			
	NBS EQ		
D1	16	↑	5
D2	37	↑	5
D3	54	↑	5

le premier de chque groupe + le meilleur 2ième

le 1er de chaque groupe

I – SAISON 2023-2024

1.1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Suite à la réfection du terrain Stade des Bourroches, les rencontres du club de USCD sont programmées comme suit

- 26732511 U13 D1 -B USCD – ASPTT du 2/12/2023 se jouera à 11h30 Terrain ASTRAGALE -1998 (Synthétique)

- 26729740 U18 D1 USCD – BEAUNE du 2/12/2023 se jouera à 18h00 – Terrain Stade TRIMOLET (Synthétique)

27086414 U18 D2 A CHEVIGNY ST SR – MARSANNAY du 18/11/2023 se jouera le 9/12/2023 à 13h00

27085430 U18 D2 A QUETIGNY – TILLES FC du 25/11/2023 se jouera à 16h30

26732496 U13 D1 QUETIGNY – ASFO du 29/11/2023 se jouera à 16h15

27090418 U13 D2 – B US SAVIGNY – AISEREY IZEURE FC du 9/12/2023 se jouera à 14h00

27080879 U13 D2 -D JDF 21 – DAIX 1 se jouera le 29/11/2023 à 16h30

27171582 U13 D3 – B FC VINGEANNE – MPL 2 du 2/12/2023 se jouera le 9/12/2023

1.2 REPROGRAMMATION – MATCHS NON JOUES

N'ayant plus aucune date de disponible dans le calendrier, la commission demande aux clubs d'AUXONNE, FAUVERNEY et TALANT, de trouver, en commun accord, une date en semaine pour jouer les rencontres ci-dessous avant le 9/12/2023.

27095429 U18 D3 AUXONNE – FAUVERNEY

27095464 U18 D3 FAUVERNEY – TALANT du 18/11/2023

1.3 COURRIELS

De M. ANTOINE P, arbitre de la rencontre 26731679 U15 D1 ST APOLLINAIRE – MVF du 18/11/2023 nous indiquant le score de la rencontre ST APOLLINAIRE 4 – MVF 2 et non 3 à 2 comme mentionné sur la FMI.

De FOURNIER V. : Pris note.

1.4 COUPES

Cette année, le District organisera au cours de la phase printemps, des Coupes de Côte d'Or U15 et U18. Ces Coupes seront réservées aux équipes départementales de chaque club, dans la limite d'une équipe par club, et suivront les règlements départementaux de Coupe.

II. FEMININES

2.1 REPROGRAMMATION MATCH NON-JOUE

N'ayant plus aucune date de disponible dans le calendrier, la commission demande aux clubs de QUETIGNY, LONGVIC, USCD, MARSANNAY et VILLERS LES POTS de trouver, en commun accord, une date en semaine pour jouer les rencontres ci-dessous avant le 9/12/2023.

- 27336775 U15 FEM VILLERS LES POTS - EF VILLAGES du 11/11
- 27394048 U13 FEM QUETIGNY – USCD
- 27394055 U13 FEM MARSANNAY – VILLERS LES POTS du 4/11/2023
- 27394064 U13 FEM QUETIGNY – LONGVIC du 18/11/2023
- 27336780 U15 FEM IS SELONGEY – EF VILLAGES

2.2 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Suite à la réfection du terrain Stade des Bourroches, les rencontres du club de USCD sont programmées comme suit

27394069 U13 FEM USCD – MARSANNAY se jouera à 14h – Stade de l'Eveil à Dijon

IV. FOOT PLAISIR

4.1 Match U15 ET U13 Futsal

Retour des Feuilles de matchs de DIJON CLENAY

Championnat	Poule	J	Date	Plateaux			Horaires	LIEU
U15 D3	B	4	14/10/2023	Fc Dijon Clenay	C.S. Auxonnais	ENT. Champ. Longeault	16h - 18h	SALLE ESPACE LOISIRS à CLENAY
		5	11/11/2023	Fc Dijon Clenay	Echenon	C.S. Auxonnais		SALLE ESPACE LOISIRS à CLENAY
		6	18/11/2023	Fc Dijon Clenay	-	-		SALLE ESPACE LOISIRS à CLENAY
		Aucun match n'a eu lieu						
Championnat	Poule		Date	Critérium			Horaires	LIEU
U13 D3	E	4	14/10/2023	Fc Dijon Clenay	Grésilles F.C 2	-	14h - 16h	SALLE ESPACE LOISIRS à CLENAY
		5	11/11/2023	Fc Dijon Clenay	Dijon Asptt 4	-		SALLE ESPACE LOISIRS à CLENAY
		6	18/11/2023	Fc Dijon Clenay	Longvic 3	-		SALLE ESPACE LOISIRS à CLENAY
		Tous les matchs se sont déroulés						

III. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La commission:

- Prend connaissance des feuilles de match papier et des constats d'échec. La Commission valide les résultats.

<u>18/11/2023</u>	U13 D2 / Automne / Poule D J D F 21 1 - Marsannay 2	
<u>18/11/2023</u>	U15 D2 / Automne / Poule A Gresilles F.C 1 - Fontaine Les Dijon F 2	
<u>18/11/2023</u>	U18 D3 / Automne / Poule A Neuilly Crim Sennece 21 - Corgoloin Ladoi F.C. 22	Absence de feuille de match
<u>18/11/2023</u>	U13 D2 / Automne / Poule A Somberton Gissey Fc 1 - Fontaine Les Dijon F 3	Absence de feuille de match
<u>18/11/2023</u>	U15 D3 / Automne / Poule B Auxonnais C.S. 1 - Chevigny St Sauveur 2	

<u>18/11/2023</u>	U15 D3 / Automne / Poule B Ent. Fcla 1 - Neuilly Crim Sennece 1	
<u>18/11/2023</u>	U13 D3 / Automne / Poule E Dij Asptt Fem 4 - Cheminots Dijon Us 5	
<u>18/11/2023</u>	U13 D3 / Automne / Poule E J D F 21 2 - Dijon U.L.F.E. 3	
<u>18/11/2023</u>	U13 D3 / Automne / Poule C Ent.Ccof-Scv-Fcsg 1 - Dijon U.L.F.E. 2	
<u>18/11/2023</u>	U15 Feminines / Phase Automne / Poule A Fontaine Les Dijon F 1 - Villers L.Pot 1	
<u>19/11/2023</u>	U18 D3 / Automne / Poule A Auxonnais C.S. 22 - Genlis As 22	

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : AZZOUN F